No. 2613. CONVENTION ON THE POLITICAL RIGHTS OF WOMEN. OPENED FOR SIGNATURE AT NEW YORK, ON 31 MARCH 1953[1]

RATIFICATION

Instrument deposited on :

12 February 1958

HAITI

(To take effect on 13 May 1958. The Convention was signed by Haiti on 23 July 1957.)

[1] United Nations, *Treaty Series*, Vol. 193, p. 135 ; Vol. 196, p. 363 ; Vol. 201, p. 392 ; Vol. 202, p. 382 ; Vol. 212, p. 377 ; Vol. 243, p. 333 ; Vol. 248, p. 380 ; Vol. 257, p. 375 ; Vol. 258, p. 424 ; Vol. 265, p. 367, and Vol. 276.

N° 2613. CONVENTION SUR LES DROITS POLITIQUES DE LA FEMME. OUVERTE À LA SIGNATURE À NEW-YORK, LE 31 MARS 1953[1]

RATIFICATION

Instrument déposé le :

12 février 1958

HAÏTI

(Pour prendre effet le 13 mai 1958. La Convention a été signée par Haïti le 23 juillet 1957.)

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 193, p. 135 ; vol. 196, p. 363 ; vol. 201, p. 392 ; vol. 202, p. 382 ; vol. 212, p. 377 ; vol. 243, p. 333 ; vol. 248, p. 380 ; vol. 257, p. 375 ; vol. 258, p. 425 ; vol. 265, p. 367, et vol. 276.